

République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°1

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération


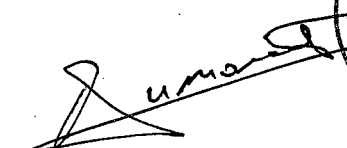
**Motion de soutien à  
Pierre Muel**

Après l'incendie volontaire du véhicule personnel du maire de Marieulles-Vezon, le conseil municipal exprime sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel, inqualifiable et inacceptable, accompli par un administré. Les élus apportent leur soutien au premier magistrat et dénoncent avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des maires et des élus. Il demande que l'Etat intervienne fermement et sans délai sur les situations de violation manifeste de la loi.

Motion adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

Délibération N°2

### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération

**Approbation des  
comptes de gestion**

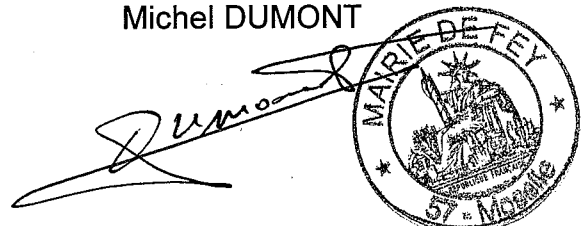
Le Conseil Municipal accepte sans réserve les comptes de gestion présentés par Madame la Trésorière de Verny concernant :

- Le budget principal,
- Le budget annexe lotissement Seigneur / Jonchières
- Le budget annexe lotissement extension Pré-des-Seigneurs

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°3

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
<b>Approbation du compte administratif « lotissement Seigneur-Jonchière »</b>

Sous la présidence de Monsieur BEHR Lucien, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégué aux finances, le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif annexe Lotissement Seigneur-Jonchière 2020 détaillés comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
+ Recettes	0,00
'- Dépenses	1 835 439,42
= Résultat de l'exercice	-1 835 439,42
+ Report de l'exercice 2019	1 835 439,42
<b>= Résultat à affecter</b>	<b>0,00</b>

<b>Investissement</b>	
+ Recettes	1 834 913,24
'- Dépenses	0,00
= Résultat de l'exercice	1 834 913,24
+/- Solde des restes à réaliser	0,00
+/- Solde d'exécution d'investissement	-1 834 913,24
<b>= Besoin (-) ou excédent (+) de financement</b>	<b>0,00</b>

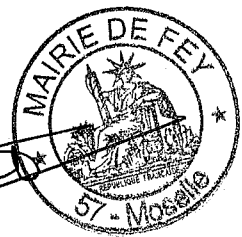
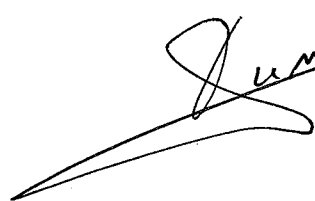
Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2020.

Il constate que les soldes d'exécution en fonctionnement et en investissement sont à 0. Compte tenu de la bonne fin de ce lotissement, il décide de la clôture de ce budget annexe.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°4

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
<b>Approbation compte administratif annexe Lot. Extension Pré-des-Seigneurs</b>

Sous la présidence de Monsieur BEHR Lucien, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégué aux finances, le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2020 détaillés comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
+ Recettes	860 621,40
'- Dépenses	615 638,07
= Résultat de l'exercice	234 983,33
+ Report de l'exercice 2019	677 474,61
<b>= Excédent (+) ou déficit (-) de fonctionnement</b>	<b>912 475,84</b>


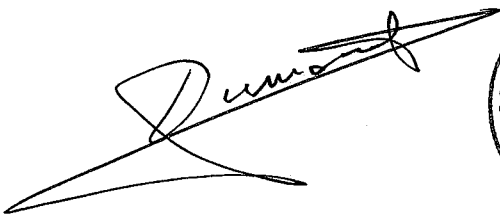
<b>Investissement</b>	
+ Recettes	603 271,22
- Dépenses	1 214 584,81
= Résultat de l'exercice	- 611 313,59
+/- Solde des restes à réaliser	0,00
+/- Solde d'exécution d'investissement	-3 271,22
<b>= Besoin (-) ou excédent (+) de financement</b>	<b>- 614 584,81</b>

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°5

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

**Date de la convocation : 01 Avril 2021**

**Date d'affichage : 01 Avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le huit avril,**

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération

**Approbation compte  
administratif – budget principal**

Sous la présidence de Monsieur Lucien Behr, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégué aux finances, le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2020 détaillés comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
+ Recettes	403 839,88
- Dépenses	365 264,62
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>38 575,26</b>
+ Report de l'exercice 2019	285 266,05
<b>= Résultat à affecter</b>	<b>323 841,31</b>

<b>Investissement</b>	
Excédents de fonctionnement capitalisés 2019	119 950,08
+ Recettes	77 623,96
- Dépenses	363 609,56
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>- 166 035,52</b>
+/- Solde d'exécution d'investissement 2019	-105 750,08
+/- Solde des restes à réaliser	- 3 360,00
<b>= Besoin (-) ou excédent (+) de financement</b>	<b>- 275 145,60</b>

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2020.


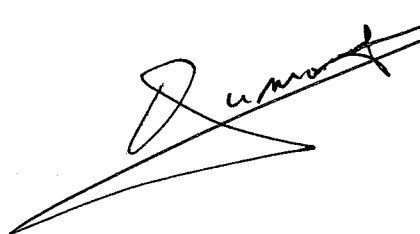
Appelé à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 de 323 841,31 €, il décide de l'affecter comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement 275 145,60 €  
Report en fonctionnement R 002 48 695,71

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT





République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°6

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération

**Approbation budget annexe  
2021 Lotissement extension  
Pré-des-Seigneurs**

Le conseil municipal prend connaissance du budget principal 2021 qui se présente comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
+ Report excédent 2020	915 729,16
+ Recettes prévisionnelles 2021	1 075 731,81
<b>= Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 991 460,97</b>
'- Dépenses prévisionnelles 2021	751 414,81
'- Reversement budget principal	200 000,00
<b>= Excédent (+) ou déficit (-) de fonctionnement</b>	<b>1 040 046,16</b>


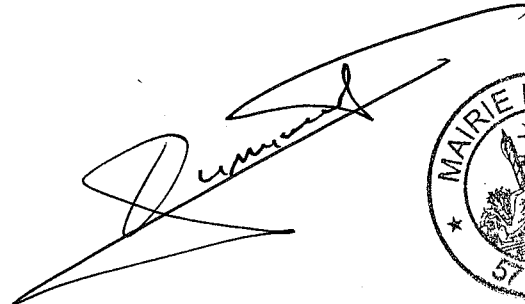
<b>Investissement</b>	
+ Recettes prévisionnelles 2021	614 584,81
'- Besoin de financement reporté de 2020	614 584,81
'- Dépenses prévisionnelles 2021	751 414,81
= Besoin (-) ou excédent (+) de financement	<b>-751 414,81</b>

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe 2021 du lotissement extension Pré-des-Seigneurs.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°7

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
<b>Approbation budget principal 2021</b>

Le conseil municipal prend connaissance du budget principal 2021 qui se présente comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
+ Report excédent 2020	48 695,71
+ Recettes prévisionnelles 2021	351 578,00
+ Reversement excédent budget annexe	200 000,00
<b>= Recettes de fonctionnement</b>	<b>600 273,71</b>
'- Dépenses prévisionnelles 2021	365 593,12
<b>= Excédent (+) ou déficit (-) de fonctionnement</b>	<b>234 680,59</b>

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 057-215702127-20210408-20210207-DE


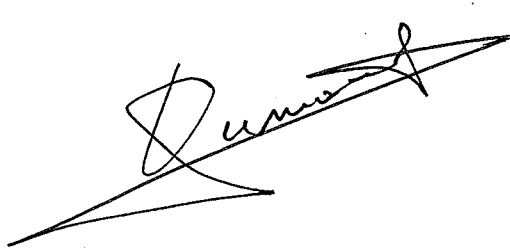
<b>Investissement</b>	
+ Recettes prévisionnelles 2021	498 690,60
'- Besoin de financement reporté de 2020	271 785,60
'- Dépenses prévisionnelles 2021	461 585,59
<b>= Besoin (-) ou excédent (+) de financement</b>	<b>-234 680,59</b>

Le Conseil Municipal constate l'équilibre global du budget 2021 et l'approuve.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°8

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi; dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération

**Taxes directes  
locales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes foncières bâti et non bâti aux taux en vigueur en 2020 soit :

Taxe foncière bâti : 23,76 %

Taxe foncière non bâti : 57,95 %

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT

République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°9

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération

**Suppression de l'exonération de taxe foncière de deux ans sur les constructions neuves**

Jusqu'au 31 décembre 1991, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1383 du code général des impôts (CGI) en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, transformations de bâtiments ruraux en maison ou en usine... était de portée générale et s'appliquait quelle que soit l'affectation de la construction nouvelle (affectation à usage d'habitation ou professionnel).

L'article 129 de la loi n° 91-1322 du 30 décembre 1991 de finances pour 1992 modifie ces dispositions pour la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue au profit des communes et de leurs groupements. Ainsi, l'exonération temporaire de deux ans est supprimée, à compter de 1992, en ce qui concerne les immeubles autres que ceux à usage d'habitation. Elle est maintenue pour les locaux à usage d'habitation, sauf décision contraire des communes.

Dans un contexte de ressources de plus en plus contraintes et compte tenu de la bonne dynamique des constructions de logements, l'exonération de deux ans des logements neufs, reconstruction et addition de construction n'est plus justifiée.

Il est donc proposé au conseil de supprimer cette exonération.

Après en avoir délibéré, le conseil décide la suppression de l'exonération de taxe foncière de deux ans sur les propriétés bâties.

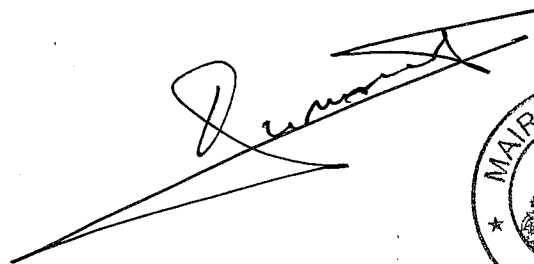
Adopté à la majorité :

Pour 13

Abstention 1

Contre 0

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°10

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
--------------------------

<b>Création de poste</b>
--------------------------

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la demande de mutation, au 1<sup>er</sup> décembre 2020, d'un agent adjoint administratif territorial principal 2<sup>e</sup> classe, compte tenu du terme de son remplacement par un adjoint administratif contractuel, il convient de créer un poste afin de subvenir aux besoins du service.


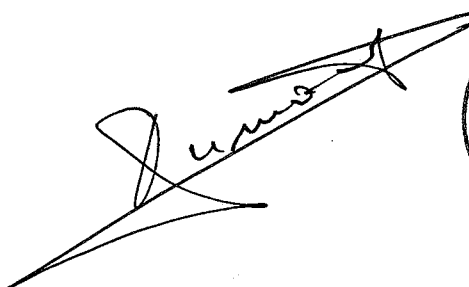
Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 19 avril 2021, pour exercer les tâches administratives.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 8 avril 2021**

**Délibération N°11**

**Nombre de membres**

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

**Date de la convocation : 01 Avril 2021**

**Date d'affichage : 01 Avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le huit avril,**

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
--------------------------

<b>Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024</b>
--

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Féy a, par la délibération du 30 octobre 2015 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la

Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents rappelés en préambule.

Il rappelle également que les dispositions proposées reconduisent celles approuvées le 30 septembre 2016 pour la période 2017-2020.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la proposition suivante :

Assureur : AXA France Vie

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier

#### **Concernant les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL**

##### Risques garantis :

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

##### Conditions :

Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 5,29 %

#### **Concernant les agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

##### Risques garantis :

Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

##### Conditions

Tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1,61 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

#### Le Conseil


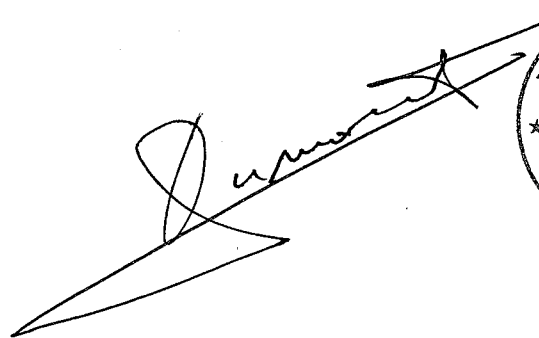
- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

- Demande au maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°12

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
<b>Convention avec Corny-sur-Moselle relative à l'implantation d'un panneau d'affichage numérique</b>

Le maire expose à l'assemblée la demande de la municipalité de Corny-sur-Moselle de poser un panneau d'affichage légal numérique au Clos-de-Béva, sur le domaine public de la commune de Féy.


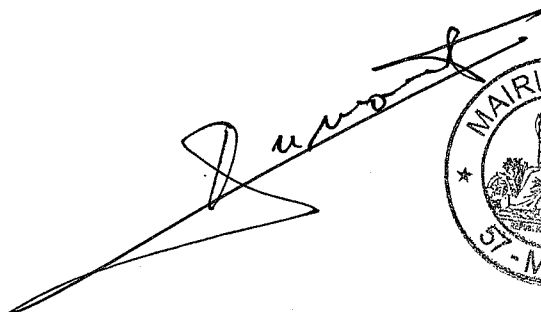
L'implantation à cet endroit est nécessaire pour assurer l'alimentation électrique du dit panneau.

Après avoir pris connaissance du texte de cette convention et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'installation d'un panneau d'affichage légal numérique, à titre gratuit, sur le ban communal de Féy.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°13

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération

**Convention avec Corny-sur-Moselle relative à l'installation d'un point de collecte de verre au Clos-de-Béva**

Le maire expose à l'assemblée la demande de la communauté de communes Mad-&-Moselle et de la municipalité de Corny-sur-Moselle d'installer un container aérien de collecte de verre pour les habitants du Clos-de-Béva sur le domaine public de la commune de Féy.

Il serait installé sur la parcelle 101 de la section 5 pour une emprise de 2,5m<sup>2</sup>.


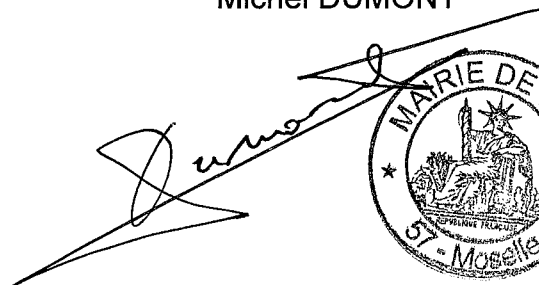
L'emplacement exact de ce point d'apport volontaire sera défini entre les parties.

Après avoir pris connaissance du texte de cette convention et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'installation d'un container aérien de collecte de verre pour les habitants du Clos-de-Béva, à titre gratuit, sur le ban communal de Féy.

Adopté à la majorité :  
Pour 13  
Abstention 1  
Contre 0

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT





République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°15

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 01 Avril 2021

Date d'affichage : 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril,

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
<b>Prise en charge factures Le Met</b>


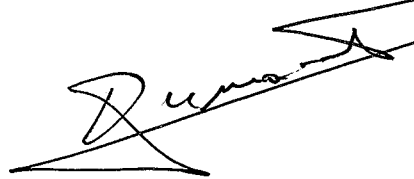
La prise en charge de factures relatives à la création des cartes de transport scolaire des élèves scolarisés en primaire à Féy avait été refusée par la municipalité précédente. Les motifs invoqués n'ont pas été jugés recevables par l'administration de Metz Métropole en charge du pôle Mobilité et Transports.

S'agissant de factures de 2019, le conseil municipal est appelé à valider le paiement de ces factures relevant d'un exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder au paiement des factures Le Met pour un montant global TTC de 320 €.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 8 avril 2021**

### **Délibération N°16**

#### **Nombre de membres**

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

**Date de la convocation : 01 Avril 2021**

**Date d'affichage : 01 Avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le huit avril,**

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
<b>Adhésion des communes de Lorry-Mardigny et Roncourt à Metz Métropole</b>

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Roncourt à Metz Métropole,

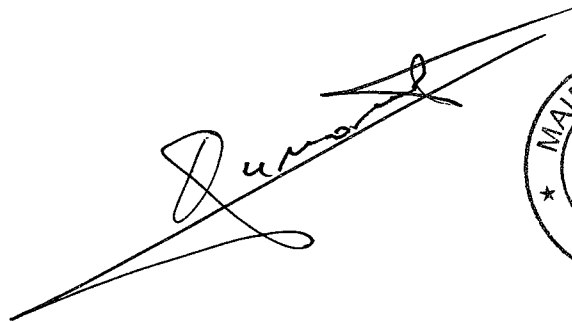
Vu les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que le personnel des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,

Vu la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021, considérant que la demande d'adhésion des Communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonné à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,  
Prend acte des études d'impact et,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et Roncourt à Metz Métropole.

Adopté à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT



République Française  
Département de la Moselle  
Mairie de Féy

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

### Délibération N°17

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

**Date de la convocation : 01 Avril 2021**

**Date d'affichage : 01 Avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le huit avril,**

A 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Michel Dumont, Maire

#### Présents :

Mesdames : BERNHARDT Aurore – CONRARD Séverine – DUFOUR Brigitte – LAURENT Françoise

Messieurs : BEHR Lucien – BELLANGER Alain – BERTIN Marc – DUMONT Michel – GRANDJEAN Stéphane – LEHAIR Bruno – MITHOUARD Romain – SINGER Robin.

Absents excusés : DERAM Etienne – ESCOFFRES Quentin – REMY Lucas

Procurations : REMY Lucas à DUMONT Michel – ESCOFFRES Quentin à LAURENT Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur BEHR Lucien

Objet de la délibération
<b>Divers</b>

#### **Demande de subvention radars pédagogiques**

Monsieur le Maire expose le projet proposé par le conseiller délégué à la sécurité d'implanter deux radars pédagogiques sur la RD 66 dans la traversée du village. Ce dispositif doit contribuer à la lutte contre la vitesse excessive.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 3 935 € HT soit 4 722 € TTC. Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 3 935 € HT
- AMISSUR : 30 % soit 1 180 €
- Autofinancement communal : 70 % soit 2 755 €

Le projet sera entièrement réalisé au cours de l'année 2021

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
- Le plan de financement prévisionnel.
- Le devis descriptif détaillé.
- Le plan de de situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet d'implantation de deux radars pédagogiques sur la RD 66.
- De demander au maire d'inscrire ce projet au budget 2021.
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus.
- De solliciter une subvention au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR).

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Michel DUMONT

